

AUDIOVALLEY

Société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne

Siège social: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2020

Le conseil d'administration de la société AUDIOVALLEY (la "Société") a le plaisir de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 25 juin 2020 à 10 heures 30 au siège social de la Société.

En application de l'Article 6 de l'Arrêté Royal n°4 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre le pandémie Covid-19 (MB 09.04.2020, prolongé par l'Arrêté Royal MB 08.04.2020), le conseil d'administration de la Société a décidé que les participants à l'assemblée générale du 25 juin 2020 exerceront leurs droits exclusivement en votant à distance avant l'assemblée générale (a) par correspondance ou (b) par procuration à un mandataire unique désigné par le conseil d'administration au plus tard le 21 juin 2020.

Etant donné que la présence physique à l'assemblée générale ne sera pas autorisée, les actionnaires qui souhaitent poser des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour et qui ont rempli les formalités pour voter à l'assemblée générale sont invités à soumettre ces questions par écrit à la Société avant l'assemblée générale. Ces questions doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sarah@audiovalley.com au plus tard le 21 juin 2020, 17 heures (heure belge).

Les réponses aux questions écrites seront données au plus tard le 25 juin 2020 à 08h00 (heure belge) sur le site web de la Société.

Le vote à distance s'exercera moyennant le formulaire mis à disposition sur le site web de la Société (www.audiovalley.com).

Ordre du jour et propositions de décisions:

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et de l'affectation du résultat**

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et la proposition du conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5.168.529,95 euros pour (i) 258.426,50 euros à la réserve légale, (ii) 75.642,15 euros aux autres réserves et (iii) de reporter le bénéfice de 4.834.461,30 euros. La perte reportée s'élevant ainsi à 35.406,42 euros.

- 3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

5. Approbation de l'octroi de rémunération aux administrateurs pour un montant forfaitaire de 2.500 euros HTVA par participation à une réunion du conseil d'administration, avec un maximum de 10.000 euros HTVA par période de 12 mois

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve l'octroi de rémunération aux administrateurs.

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à distance à l'assemblée générale ordinaire doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le dimanche 21 juin 2020 par email à l'adresse sarah@audiovalley.com.
- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à distance à l'assemblée générale ordinaire doivent transmettre au plus tard le dimanche 21 juin 2020 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale par email à l'adresse sarah@audiovalley.com.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire unique désigné par le conseil d'administration. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être transmises au plus tard le dimanche 21 juin 2020 par email à l'adresse sarah@audiovalley.com. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.audiovalley.com.
- Les participants à l'assemblée générale du 25 juin 2020 exerceront leurs droits exclusivement en votant à distance avant l'assemblée générale (a) par correspondance ou (b) par procuration à un mandataire unique désigné par le conseil d'administration au plus tard le 21 juin 2020, au moyen de formulaires mis à disposition sur le site web de la Société (www.audiovalley.com) à renvoyer complété et signé à l'adresse sarah@audiovalley.com.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires, pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site Internet de la Société à l'adresse www.audiovalley.com à partir du mercredi 10 juin 2020.

Pour le conseil d'administration,